Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_08-DE

**MAIRIE DE PLUMELIN**
**CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 10 FEVRIER 2026**

**Délibération 2026_08**

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

*Nombre de conseillers en exercice: 23*
*Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 19*

**TARIFS RESTAURATION POUR LES EXTERIEURS SENIORS- 2026/2027**
Le service de restauration pour les séniors a été mis en place en mars 2024.

Considérant la qualité du service, à savoir un repas identique à celui servi aux enfants, avec des quantités plus importantes, adaptées aux adultes seniors, et un menu complété par du fromage et du café.

Considérant l'avis de la commission des finances qui propose le maintien du tarif en vigueur ;

| *2026/2027 - RESTAURATION tarif pour les séniors* | Tarif /Repas |
|---|---|
| Repas séniors midi | 6€ |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour,
- ✓ Approuve le maintien du tarif , au prix de six euros par repas applicable à la rentrée 2026/2027 ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

